

FIP Avantage ISF II

Informations financières au 31/12/2025

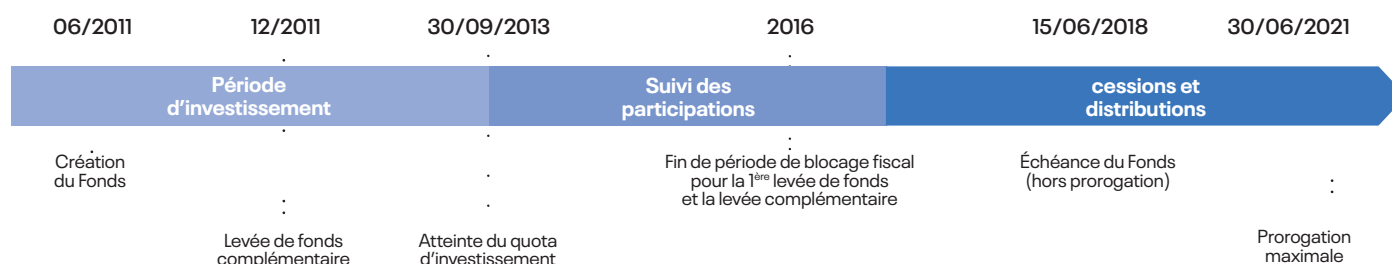
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0011017052
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine
Taux de réduction fiscale	42,5% ISF
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 31/12/2025	0
Statut	Depuis le 30/06/2021 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 31/12/2025 (distributions incluses)	275,30€
Valeur liquidative au 31/12/2025 (après distributions)	10,30€
Performance depuis l'origine	-44,94%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	-4,24%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
31/10/2019	100,00€	20%
31/05/2023	35,00€	7%
31/10/2024	85,00€	17%
15/04/2025	32,00€	6,4%
15/10/2025	13,00€	2,6%

HORIZON D'INVESTISSEMENT



⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Hemopharm	Fabrication de matériel destiné au prélèvement et à la conservation du sang	2014	Moins de 1x
Sanimat Santé	Télécardiologie	2014	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
TKB	Distribution d'ustensiles de cuisine	2017	Moins de 1x
Biocos	Produits cosmétiques	2018	Moins de 1x
Berges de Losa	Hôtellerie de plein air	2018	Entre 1,5 et 2x
Innovi	Développement, fabrication et distribution de produits cosmétiques	2018	Moins de 1x
Nap	Distribution de produits de diversification auprès des commerces de presse	2019	Entre 1,5 et 2x
Onefield	Services informatiques de proximité	2020	Entre 1 et 1,5x
I2A - Intelligence Artificielle Applications	Édition de logiciels et instruments destinés aux laboratoires d'analyses médicales	2021	Entre 1 et 1,5x
France Perfusion	Perfusion et nutrition à domicile	2021	Moins de 0,5x
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	2024	Entre 1,5 et 2x
Tommy's Diner	Restauration	2024	Moins de 0,5x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en €; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
Année de création	Grandeur constatée	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2011	VL+ distributions	391,05 €	344,31 €	303,08 €	260,42 €	181,96 €	198,94 €	206,25 €	237,61 €	274,66 €	275,30 €
	Montant des frais	111,29 €	147,43 €	168,04 €	184,17 €	199,54 €	222,36 €	227,05 €	227,05 €	227,11 €	227,21 € ⁽²⁾

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription;
 - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
 - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire;
 - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

⁽²⁾ Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élèvent toutefois à 227,27 €.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2025, le fonds détient une seule participation mais qui est en liquidation judiciaire, le fonds ne subsistait donc que dans l'objectif de pouvoir encaisser des gains résiduels sur des titres cédés précédemment. Sur les investissements réalisés historiquement et avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistré depuis sa création une moins-value de 103,40 % par part. En effet, ce Fonds initialement investi dans 21 PME a réalisé depuis sa création 17 cessions totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value ne couvre toutefois pas totalement les effets de 4 défaillances sur les secteurs de la santé, du bien-être et de la distribution spécialisée. La valeur liquidative est en légère hausse par rapport au semestre dernier (+ 2,30 € / part) du fait d'une revalorisation des compléments de prix au titre de la cession des titres Vims sur le semestre. Pour rappel, concomitamment à cette cession, le Fonds avait perçu plus de la moitié du prix de cession et des compléments de prix ont été programmés jusqu'à la fin de l'année 2026 conditionnés à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux et pourront s'étaler jusqu'en 2027.

Dissolution du fonds :

Compte tenu du dépassement de la durée de vie du FIP AVANTAGE ISF II de plus de 5 ans, la société de gestion M CAPITAL PARTNERS a mis en place un dispositif de liquidation des fonds conformément à l'instruction DOC 2011-22 en créant une structure de défaisance nommée M CAPITAL RUN OFF immatriculée au RCS de TOULOUSE n°100 862 382. Cette société dédiée est détenue à 100 % par la société de gestion M CAPITAL PARTNERS avec pour seul objet la liquidation des FIA. Pour ce faire, cette société a racheté les titres et créances résiduels à la valeur symbolique de 1 € sur la fin du premier trimestre 2026.

Dans le cas où les titres rachetés bénéficieraient de produit de cession ou complément de prix encaissés postérieurement à ce transfert, les sommes vous seront directement remboursées par la société M CAPITAL RUN OFF et ce, conformément aux règles de fonctionnement encadrées par ce dispositif.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la réalisation effective de ces opérations dès lors qu'elles auront été définitivement validées avec l'AMF et la société de gestion. L'équipe de gestion procédera alors à une dernière distribution sur le premier semestre 2026, à hauteur de 4,38 % de la valeur nominale résiduelle, soit 10,30 € par part.

M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris
 TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4
 contact@mcapital.fr
 www.mcapital.fr
 N° d'agrément AMF : GP 02-028